



Séparation avec un bien en indivis

Par **lyne**, le **24/12/2008** à **17:54**

bonjour, je me sépare nous avons une maison en commun en indivis. j'ai quitté le domicile suis en tort ? est ce que je peux mettre la maison en vente car il fait trainer ? peut il mettre mes affaires dehors?

Par **Visiteur**, le **25/12/2008** à **13:08**

Bonjour,
Plusieurs éléments de votre problème sont à prendre séparément.
En ce qui concerne vos effets personnels, c'est une affaire entre lui et vous...
Avoir quitté le domicile peut, sur le plan civil avoir des conséquences, notamment en terme de droit de garde, de pension ou d'indemnité compensatoire.
Sur le plan patrimonial, la maison est en indivision et votre part reste votre part sachant que votre ami est prioritaire pour vous l'acheter et que les procédures sont fastidieuses pour gérer tout ça (indemnité d'occupation, vente...)